

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

25 mars 2021

## LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N° 3613

présenté par

M. François-Michel Lambert, M. Acquaviva, M. Brial, M. Castellani, M. Clément, M. Colombani, M. Charles de Courson, Mme De Temmerman, Mme Dubié, Mme Frédérique Dumas, M. Falorni, M. Lassalle, M. Molac, M. Nadot, M. Pancher, Mme Pinel et Mme Wonner

-----

**ARTICLE 49 QUINQUIES**

I. – À l’alinéa 2, après le mot :

« collectivités »,

insérer les mots :

« dans le cadre de leurs documents de planification et d’urbanisme ».

II. – En conséquence, à l’alinéa 4, substituer aux deux occurrences du mot :

« définissent »,

les mots :

« contribuent à définir ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement vise à mieux préciser l’objet des contrats fonciers comme outil de mise en œuvre des projets de territoire définis par les documents de planification et d’urbanisme.